

Dettes intérieures

Les PME exigent un règlement rapide

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

LE directeur général du Budget et des Finances publiques, Jean-Fidèle Otandault a eu une importante séance de travail, le jeudi 17 septembre, avec un collectif des PME dans lequel figurait le président de l'Organisation patronale gabonaise. Il s'agissait pour le DGBFIP, de faire le point sur l'audit des instances au Trésor Public. En effet, cette séance de travail intervient dans un contexte où les responsables des Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales s'étonnent du mutisme de l'Etat sur la question de la dette intérieure. Une ardoise due à environ 571 PME et qu'ils évaluent à plus de 300 milliards de francs.



Photo : DR

« Cette rencontre qui constitue la réponse du DGBFIP à la sollicitation du collectif, témoigne de sa disponibilité et de sa volonté à vouloir trouver des solutions afin d'aboutir à la consolidation du partenariat qui devrait selon lui, reposer sur un dialogue franc et permanent »,

a indiqué Jean-Fidèle Otandault. Le DGBFIP a ainsi tenu à rassurer ces opérateurs économiques, en soulignant, que cette situation pénalise non seulement les PME, mais également l'ensemble de la nation, car

empêchant les PME de jouer le rôle de levier de la croissance économique. Mais, en dépit de l'argumentaire développé par le DGBFIP, le problème des instances au Trésor Public reste entier pour les 571 entreprises vis-à-vis des-

quelles l'Etat est redevable. Le collectif des PME a refusé, une nouvelle fois, de se laisser distraire par des beaux discours qui, disent-ils, se situent aux antipodes de la pratique. « Que l'Etat s'acquitte de cette dette qui n'a que trop

duré et qui nous précarise énormément. S'ajoute à cela, la pression fiscale qui ne tient pas compte de la situation des PME », a fustigé un des responsables d'une PME. Le collectif a tenu à souligner que l'administration ne facilite pas les choses. Pour eux, les 18,5 milliard de francs qui constituent le compromis considéré comme la partie saine de la dette, ne représentent pas grand-chose pour le Gabon. L'Etat peut donc faire le sacrifice de régler celle-ci pour que s'installe un climat de confiance. Jean-Fidèle Otandault a pris l'engagement qu'il se fera leur avocat auprès des plus hautes autorités, et qu'il ne ménagera aucun effort afin que les PME obtiennent satisfaction. Aussi, a-t-il demandé aux membres du collectif, de dresser la liste des PME concernées par les 18 milliards, pour un traitement diligent.

Le directeur général du Budget, Jean-Fidèle Otandault a assuré les PME de tout entreprendre afin que la dette intérieure soit réglée.

Mise en place de la Charte de l'entreprise citoyenne

Entre satisfaction et réserves

MSM
Libreville/Gabon

EN marge des discussions sur la dette intérieure de l'Etat, les PME ont marqué leur satisfaction face aux avantages que leur fournira la signature de la «Charte de l'entreprise citoyenne», qui visiblement limitera les clauses constituant un frein à l'accès à la commande publique. En d'autres termes, elle donnera

plus de chance aux PME d'obtenir les marchés de l'Etat, dont s'accaparent toujours les grosses écuries de la place. Mais, les responsables des PME se sont interrogés, tout de même, sur leur mise à l'écart dans l'opération de vulgarisation, sur l'avancée du projet ainsi que sur la prise en compte de leurs différentes contributions afin de mieux étoffer la charte. « Je comprends votre exaspération, mais reconnaissez que l'administration gabonaise a fait

un effort, et qu'elle ne peut tout prendre en charge. Je me ferais le devoir de faire un rapport pour que je puisse faire partager vos préoccupations à la hiérarchie », a promis Jean-Fidèle Otandault. Pour marquer l'engagement des pouvoirs publics, le DGBFIP a donné instructions au DG pôle Marchés publics, afin que les marchés résultant des appels d'Offre infructueux, fassent l'objet de passation par entente directe, prioritairement avec les

PME locales. Par ailleurs, il a demandé

que soient associés les partenaires que sont les

PME à la prise de décision.

Comilog

Hervé Montégu, nouvel administrateur directeur général de la Comilog

LE conseil d'administration de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog) a pris acte du souhait de l'administrateur directeur général de la Comilog de faire valoir ses droits à la retraite, et a nommé comme son successeur Hervé Montégu. Tel est l'un des points forts de la réunion du Conseil d'administration tenue le 15 septembre dernier à Paris, sous la présidence de Claude Vilain. Hervé Montégu, âgé de 53 ans, est actuellement le directeur général d'Erachem Comilog, filiale du groupe Eramet dédiée à la production des dérivés chimiques de manganèse. Employé



Photo : DR

Hervé Montégu prendra ses fonctions le 1er novembre prochain.

actif depuis plus de 20 ans au sein du groupe, il a notamment été directeur administratif et financier de la branche Manganèse. La

prise de fonction du nouvel administrateur directeur général de la Comilog sera effective à compter du 1er novembre prochain.

- Vive La Reprise! 500 FFC Ardoise Noire Plastique 18x24cm (Ref. JP053)
- 690 FFC Crayons de couleur boîte de 12 (Ref. JP048)
- 90 FFC Gomme Plastique Blanche Scolaire Animaux (Ref. ML026)
- A partir de 975 FFC Fourre-Tout
- A partir de 7 400 FFC Sac à Dos
- 1 350 FFC Paquet 121, papier Dessin CANSON 24x32cm 100gr (Ref. CA012)
- A partir de 725 FFC Gourde
- A partir de 5 520 FFC Besace
- 505 FFC Compas à Canon + Crayon (Ref. JP004)

Photos non contractuelles - Offre valable dans la limite des stocks disponibles

LBV : ☎ 01 76 04 90 - POG : ☎ 01 58 16 27
MOANDA ☎ 01 66 24 32
www.gabonmeca.com

